



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 17 :

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE
LA VILLE DU BOUSCAT, LA VILLE
D'EYSINES ET L'ASSOCIATION CROIX-
ROUGE INSERTION POUR
L'IMPLANTATION D'UNE SIAE
(STRUCTURE D'INSERTION PAR
L'ACTIVITE ECONOMIQUE) -
AUTORISATION DE SIGNATURE

Séance ordinaire du 20 juin 2017

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 20 Juin 2017

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absent : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Virginie MONIER (Philippe VALMIER), Bérengère DUPIN (Denis QUANCARD), Thierry VALLEIX (Didier BLADOU), Sébastien LABAT (Sandrine JOVENE), Géraldine AUDEBERT (à Emmanuelle ANGELINI), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Nancy TRAORE (Alain MARC)

Absent : Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Françoise COSSECQ

DOSSIER N° 17 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT, LA VILLE D'EYSINES ET L'ASSOCIATION CROIX-ROUGE INSERTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE SIAE (STRUCTURE D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE) – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Joan TARIS

Partant d'un double constat de l'absence d'activité économique au sein du quartier politique de la ville et d'un besoin d'insertion par le travail des personnes précarisées, la ville du Bouscat et ses partenaires ont décidé de mener une réflexion commune autour de l'implantation d'une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). L'insertion par l'activité économique est réservée aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi pour favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

L'association Croix-Rouge Insertion (CRI), antenne nationale en charge du développement de l'emploi par l'activité économique, s'est positionnée pour participer à la mise en place de ce projet, disposant d'une expérience sur le territoire national et d'un savoir-faire reconnu. Parallèlement, pour permettre la réalisation du projet, Gironde Habitat s'est engagée à la reconversion de ses pieds d'immeubles, dans le cadre de la convention relative au dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Le projet de SIAE intercommunale est aujourd'hui inscrit dans :

- la convention cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020,
- la stratégie urbaine intégrée de Bordeaux Métropole,
- la convention territoriale intercommunale avec la ville d'Eysines,
- le schéma communal de développement économique 2015/2025.

Par ailleurs, le Département de la Gironde a positionné le projet de SIAE dans son Pacte territorial « *Territoire du Médoc* » présenté en réunion de territoire le 12 octobre 2016.

Afin de créer les conditions optimales à la mise en place de ce projet, il est nécessaire de formaliser le partenariat entre CRI, la ville du Bouscat et la ville d'Eysines. La convention ci-annexée permettra le recrutement d'une personne dédiée, recrutée en CDD de six mois et chargée de mettre en œuvre la phase dite de préfiguration, préalable nécessaire avant un démarrage opérationnel de l'activité de SIAE. La convention prévoit ainsi une participation financière des deux villes, à hauteur de 15 000 euros pour Le Bouscat et 5 000 euros pour Eysines et sous réserve de l'obtention de la contribution d'Aquitaine Active pour la conduite de cette phase, menée avec l'aide de CRI.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2015 approuvant la convention cadre du contrat de ville métropolitain,

VU la délibération du Conseil Municipal du 13 octobre 2015 approuvant la convention territoriale du quartier intercommunal du Champ de Courses pour les années 2015-2020,

VU le projet de convention ci-annexé,

Considérant que l'intérêt local le justifie

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR**

Article 1 : Approuve les termes de la convention de partenariat ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants à la participation de la ville du Bouscat sont inscrits au chapitre 65.

Fait et délibéré le 20 juin 2017

LE MAIRE,



Patrick BOBET

